



Quoi de neuf !

mai 2021

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Dernièrement, je me suis fait vacciner contre la Covid-19 et j'encourage tous les gens, selon les différents groupes d'âge d'y aller ! La procédure est très simple pour la prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone. Nous nous devons de le faire par respect pour tous les travailleurs du service de la santé et pour les commerçants qui subissent de lourdes pertes financières. Également, pour les jeunes, qui eux, subissent les contraintes du couvre-feu, les restrictions de pratiques sportives et l'impossibilité de rencontre entre eux. La vaccination, c'est l'un de nos devoirs lorsque nous décidons de vivre en société.

Il y a un an déjà, le monde entier se trouvait bouleversé par ce nouveau virus. Nos vies ont été changées et des efforts ont dû être faits pour suivre les mesures gouvernementales et de la santé publique. Parfois, celles-ci étaient clairement expliquées et à d'autres moments, créaient une certaine confusion jusqu'à ce que l'on s'adapte à ces nouveaux paramètres au quotidien.

La désinformation à propos de la pandémie mondiale de Covid-19 atteint actuellement des niveaux effarants. Il peut être difficile de s'y retrouver. Je vous invite à faire la part des choses et d'user de discernement. Sachez que tous les vaccins autorisés au Canada se sont avérés sûrs, efficaces et de grande qualité. Après l'administration d'un vaccin, il est courant et normal d'avoir des effets secondaires temporaires. Ils durent habituellement quelques heures ou quelques jours après la vaccination. Il s'agit de la réponse naturelle du corps qui se mobilise pour bâtir une immunité contre la maladie.

Je vous souhaite à tous un heureux printemps et en attente de la deuxième dose qui viendra d'ici l'été, restons patients et ouverts à la vie dans toute sa beauté.

Je réitère mes remerciements à tous ceux qui décideront de recevoir le vaccin contre la Covid-19, et ce, pour le bien commun de notre belle communauté.

Si vous me le permettez, j'apprécierais aussi remercier M. Arnold Robichaud, résident de Venise, qui lors de sa marche matinale et de sa propre initiative, accumule dans un sac tous les papiers, les bouteilles et les déchets laissés au sol, sur le bord des chemins ou dans les parcs de la municipalité. Je m'excuse pour les gens malpropres, non respectueux et non évolués qui se permettent encore d'étaler leurs résidus dans les endroits publics. Au nom des résidents et du conseil de ville MERCI BEAUCOUP pour ces beaux gestes quotidiens !

Cordialement,

Jacques Landry, maire

COVID-19 / SERVICES MUNICIPAUX EN ZONE ROUGE

L'accès à l'hôtel de ville est restreint et non accessible au public pour une durée indéterminée. Les employés administratifs étant majoritairement en télétravail, il est toutefois possible de recevoir des services **sur rendez-vous seulement** et en respectant les mesures sanitaires et de distanciation en vigueur.

Le citoyen désirant se procurer un compteur d'eau, payer ses taxes, signer un permis ou un élément ne pouvant pas se faire en ligne pourra se présenter à l'hôtel de ville à l'heure du rendez-vous fixé au préalable.

Pour se faire, vous devez appeler au **450 346-4260 en sélectionnant le poste 0** ou par courriel à **information@venise-en-quebec.ca** Tous les documents papier peuvent être mis dans la fente à courrier sur la porte de l'entrée principale.

RESSERREMENT DES RESTRICTIONS SANITAIRES EN ZONE ROUGE

Le couvre-visage ou masque doit être porté à l'extérieur par toute personne, de 10 ans et plus, en tout temps **si une distance de 2 mètres ne peut pas être respectée.**

Notez qu'il est possible pour un groupe (maximum de 8 personnes) de pratiquer une activité de sport (ex. : marche) ou de loisir (ex. : pique-nique) dans un lieu public extérieur.

Les rassemblements privés sur un balcon ou dans une cour privée ne sont toujours pas permis, même si on porte un masque.

NOUVEAU SITE WEB

Le site web de la Municipalité de Venise-en-Québec fera peau neuve ce printemps. Sa mise en ligne est prévue dans les prochaines semaines. Nous sommes fiers d'offrir aux citoyens un site Internet moderne et muni de fonctionnalités qui améliorent l'expérience des utilisateurs. La plate-forme a été épurée afin de permettre une navigation conviviale sur tous les types d'écrans (téléphone, tablette, etc.). Il sera ainsi plus pratique pour les citoyens de repérer l'information recherchée grâce à des menus clairs, un calendrier d'événements, des vitrines et un moteur de recherche intuitif. Le site a été réalisé par l'agence numérique des villes innovantes, Blanko.

LA GALERIE DU LAC PRÉPARE LA SAISON 2021

Comme chacun sait, la Galerie du Lac a malheureusement dû annuler sa saison d'exposition 2020 en raison de la pandémie. Cette année la Direction générale de la santé publique nous autorise à ouvrir en zone rouge, mais avec restriction de capacité de personnes. Si cette directive est maintenue, nous planifions d'ouvrir la galerie pour les trois mois d'été, soit du début du mois de juin à la fête du Travail en septembre.

La galerie sera donc ouverte au public du 6 juin au 6 septembre 2021 inclusivement, et ce, à raison de 5 jours par semaine les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 11h à 17 h.

La Galerie du Lac se situe dans l'ancien presbytère au 243, 14e Avenue Ouest.

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité de Venise-en-Québec est à la recherche de candidats intéressés pour remplir les fonctions de journalier aux travaux publics et espaces verts pour un **poste étudiant pour l'été**. Les fonctions principales sont d'exécuter l'entretien des espaces verts et l'entretien des aménagements paysagers, aider dans les tâches reliées aux activités d'entretien, de réparation du réseau routier et des infrastructures municipales : rues, accotements, fossés et ponceaux, signalisation, immeubles municipaux, parcs et équipements de terrain de jeux.

Exigences : Posséder un permis de conduire valide classe 5 et un diplôme d'études secondaires. Expérience dans un emploi similaire serait un atout ainsi que des aptitudes en horticulture. Être apte à utiliser la machinerie, l'équipement et les produits pertinents. Bonne habileté pour les travaux manuels et bonne aptitude physique. Avoir le souci de bien servir la clientèle. Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités. Être étudiant au niveau collégial. Être inscrit dans un établissement scolaire en septembre 2021.

L'emploi est pour une durée de 8 semaines débutant dans la dernière semaine de mai et se terminant vers la fin du mois d'août, à raison de 40 heures/semaine. Le salaire est de 15.90 \$/h.

Responsable : Frédéric Martineau, directeur général - direction@venise-en-quebec.ca

ANNULATION DES VENTES DE GARAGE DES MOIS DE MAI ET JUILLET

En raison des mesures sanitaires et restrictions gouvernementales en vigueur, nous devons malheureusement **annuler** les deux premières fins de semaine de l'été où les ventes de garage sont habituellement permises sur le territoire (22 au 24 mai et 17 et 18 juillet).

Pour la troisième fin de semaine (4 au 6 septembre), la Municipalité vous informera de la tenue des ventes de garage au cours des prochains mois, si des changements aux mesures s'effectuent d'ici là.

REPORT DU CIRCUIT CYCLISTE DU LAC CHAMPLAIN

Vu les innombrables incertitudes concernant la tenue de notre rassemblement annuel, le comité organisateur de la Journée cycliste du lac Champlain a décidé de reporter l'événement à l'automne 2021, soit le **25 septembre** prochain. L'inscription en ligne sera accessible, à partir du mois d'août.

AVERTISSEMENT : Toutefois, si au cours du mois de septembre, les consignes gouvernementales et la santé publique n'autoriseraient pas ce genre de rassemblement, l'événement sera annulé et toutes les inscriptions seront alors remboursées.

Raymond Paquette, Directeur général, Journée cycliste du lac Champlain

AVIS AUX PARENTS DONT LES ENFANTS SONT INSCRITS AU HOCKEY MINEUR

Le CA du hockey mineur tient à vous informer qu'il procédera au remboursement d'une partie de la saison au prorata du temps de glace utilisé par vos jeunes. Considérant que la saison a été écourtée selon les zones de la santé publique, les remboursements se feront comme suit :

Résidents de Bedford - 112.45 \$
Extérieur de Bedford en Estrie - 262.45 \$
Extérieur en Montérégie, dont Venise-en-Québec - 308.89 \$

Information : www.ahmbedford.ca
450 248-3224

ANIMATEUR ET AIDE-ANIMATEUR RECHERCHÉS POUR UN EMPLOI D'ÉTÉ



MAISON DES JEUNES LE BREAK
210, 16^E AVENUE OUEST
VENISE-EN-QUÉBEC, QC, J0J 2K0

2 POSTES DISPONIBLES
DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI-ÉTÉ CANADA
Les candidats doivent avoir entre 15 à 30 ans

- Tu aimerais travailler auprès des ados ?
- Tu es créatif, dynamique et responsable ?
- Tu aimes organiser des activités ?

Animateur / Animatrice

Poste de 9 semaines, du 15 juin au 13 août
30 heures par semaine
Taux horaire de 15,00\$
Formation en cours dans le domaine sociale OU
expérience d'animation.

Aide-Animateur / Aide-Animatrice

Idéal pour une première expérience d'emploi!

Poste de 23 semaines, du 28 juin au 26 novembre
12 heures par semaine
Taux horaire de 14,00\$
Aucune expérience requise
Soutien à l'équipe d'animation

Envoie ta candidature au: mdjlebreak@outlook.com

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances en emploi et nous encourageons les personnes issues des groupes visés à présenter leur candidature: Jeunes sans expérience d'emploi | Jeunes autochtones et minorités visibles | Jeunes membres de la communauté LGBTQ2 | Jeunes n'ayant pas terminé leur secondaire

COMPO HAUT-RICHELIEU


BRUN'O est allergique aux sacs de plastique !

Les sacs de plastique sont une source de contamination et nuisent à la production d'un compost de qualité. Pour cette raison, ils sont tous interdits : sacs standards, biodégradables, compostables ou oxobiodégradables. Les sacs standards ne sont pas organiques et sont donc incompatibles avec le compostage.

Les sacs biodégradables, compostables ou oxobiodégradables, eux, se décomposent beaucoup moins rapidement que notre processus de compostage. Lorsqu'ils se décomposent, ils se défont en petits flocons de plastique qui persistent à la fin de notre processus et représentent des contaminants en plus d'affecter la qualité des composts.

Les sacs de papier ? OUI ! Tant qu'ils n'ont pas de pellicule plastique à l'intérieur. À titre d'exemple, la compagnie Sac au sol produit des sacs de divers formats qui sont acceptés. On peut les trouver dans la majorité des magasins à grande surface de même que dans les quincailleries.

Collecte de gros rebuts tous les mois

Les divans, les matelas et autres gros rebuts non valorisables sont collectés une fois par mois. Pour connaître les dates de collecte, repérez la case grise contenant un petit fauteuil  sur votre calendrier. Attention ! Tous les gros rebuts ne sont pas acceptés pour cette collecte. Voici la liste des objets admis et refusés.

Matières acceptées : Chaises d'ordinateur, divans, fauteuils, causes, poufs, matelas et sommiers, tapis*, toiles de plastique, de vinyle ou de plastique*


*Ces articles doivent être coupés, roulés et attachés en rouleaux de 1 m de long (4 pieds) et de 20 cm de diamètre (1 pied).


Matières interdites : Toutes les matières ou tous les objets valorisables (commodes, télévisions, matériaux de construction, etc.)

Collectes : Nouveautés à compter d'AVRIL 2021

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Lundis	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Lundis	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Lundis	Chaque semaine jusqu'en novembre

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors du bac roulant, tant pour les ordures que les matières recyclables.

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	C	5		6	7	8
		D		9	10	
11	C	12		13	14	15
	R			16	17	
18	C	19		20	21	22
		D		23	24	
25	C	26		27	28	29
	R			30		
c BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.						

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
2	C	3		4	5	6
		D		7	8	1/8
9	C	10		11	12	13
	R			14	15	
16	C	17		18	19	20
		D		21	22	
23	C	24		25	26	27
	R			28	29	
30	C	31				
		D				



DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer **AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS**. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel.

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont émis.



Inscrivez-vous à **OMNIAAlert** pour recevoir tous les avis importants
www.veniseenquebec.omnivigil.com



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d'animaux perdus
www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/

Abonnez-vous à notre page Facebook pour rester informé des nouvelles et activités de la Municipalité.



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !